



Cours. MBEIRA BERNARD

15

Déclaration de la République du Congo sur le rapport national de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la République du Libéria

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo salue la délégation de la République du Libéria et la félicite pour la présentation de son rapport national ainsi que pour la qualité des informations mises à la disposition du Conseil.

Le Congo note avec satisfaction, la suite donnée aux recommandations acceptées lors de votre premier examen, à savoir:

- La mise en œuvre d'une stratégie globale de développement à long terme, comprenant le respect de la légalité et des questions se rapportant aux droits de l'homme, aux groupes vulnérables et aux problèmes d'inégalités.
- La rédaction d'un plan national d'action en faveur des droits de l'homme, l'amélioration et le respect des obligations régionales et internationales à l'égard des droits de l'homme.

Nous apprécions l'engagement du Libéria à traduire dans les faits, les recommandations de la Commission vérité et réconciliation, en donnant à la Commission nationale des droits de l'homme une indépendance véritable, et en améliorant l'accès à la justice dans l'ensemble du Pays.

Le Congo recommande au Libéria d'accélérer l'amendement constitutionnel visant à abolir la peine capitale, d'intensifier les efforts pour améliorer le fonctionnement du système éducatif, de façon à faciliter l'accès à l'éducation de tous les enfants, y compris les enfants handicapés, de procéder à l'élimination de toutes les formes discriminatoires en particulier à l'égard des enfants vulnérables et de mettre fin à l'ampleur de la discrimination fondée sur le sexe qui frappe particulièrement les filles vivant en zone rurale

Je vous remercie